

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1383**24 septembre 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Advantage Sicav, Luxembourg | 66371 | Elmac S.A., Luxembourg | 66359 |
| Advantage Sicav, Luxembourg | 66371 | Eozen S.A., Strassen | 66379 |
| AgroFytoLux, S.à r.l. | 66358 | Eparfin S.A., Luxembourg | 66355 |
| Alion Luxembourg S.A., Luxembourg | 66352 | Eternit Investment S.A., Luxembourg | 66384 |
| Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Dublin 2 | 66367 | Eternit Investment S.A., Luxembourg | 66384 |
| Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Dublin 2 | 66367 | European Expedite S.A., Luxembourg | 66339 |
| Avaya Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem- bourg | 66370 | European Retail S.A., Luxembourg | 66373 |
| Barkingside, S.à r.l., Luxembourg | 66357 | Fidelin S.A.H., Luxembourg | 66377 |
| Barony S.A., Luxembourg | 66383 | Finance TB S.A., Luxembourg | 66363 |
| Beli Bryak S.A., Luxembourg | 66365 | Financière San Francisco S.A.H., Luxembourg | 66338 |
| Blu Bel In S.A., Luxembourg | 66353 | Global Press S.A., Luxembourg | 66354 |
| Blu Bel In S.A., Luxembourg | 66353 | Huxton S.A., Luxembourg | 66376 |
| Blu Bel In S.A., Luxembourg | 66353 | I.C.B. S.A., Luxembourg | 66382 |
| Bontigny Investissements S.A., Luxembourg | 66346 | I.C.B. S.A., Luxembourg | 66382 |
| Bontigny Investissements S.A., Luxembourg | 66346 | I.C.B. S.A., Luxembourg | 66382 |
| Caisse Raiffeisen Diekirch, Société coopérative, Diekirch | 66347 | IFO Finance S.A., Luxembourg | 66378 |
| Caisse Raiffeisen Diekirch, Société coopérative, Diekirch | 66352 | International Bio-Medical Management Holding S.A., Luxembourg | 66354 |
| Caisse Raiffeisen Moersdorf-Rospport, Société co- opérative, Moersdorf | 66341 | International Estate Management S.A., Luxem- bourg | 66368 |
| Caisse Raiffeisen Moersdorf-Rospport, Société co- opérative, Moersdorf | 66346 | Invinter S.A.H., Luxembourg | 66381 |
| Carola Investment S.A., Luxembourg | 66360 | Jebseniade S.A., Luxembourg | 66355 |
| Carola Investment S.A., Luxembourg | 66360 | K.Y.O. S.A., Luxembourg | 66369 |
| Cedribo S.A., Luxembourg | 66363 | Lars International S.A.H., Luxembourg | 66364 |
| Clamar Investissements S.A., Luxembourg | 66362 | Luxat S.A., Luxembourg | 66339 |
| Clot S.A., Luxembourg | 66357 | Marex Holding S.A., Luxembourg | 66384 |
| Compagnie Générale de Participations S.A., Lu- xembourg | 66357 | Muntcap Holding S.A., Luxembourg | 66373 |
| Company One of Luxembourg S.A., Luxembourg | 66375 | Neulaband S.A., Luxembourg | 66355 |
| Complete Holding S.A., Luxembourg | 66374 | Odd Investments S.A., Luxembourg | 66355 |
| CWE Management Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg | 66359 | Oldfield S.A., Luxembourg | 66377 |
| CWE Property Investments, S.à r.l., Luxembourg | 66360 | Olrac Holding S.A., Luxembourg | 66364 |
| Denton Properties, S.à r.l., Luxembourg | 66340 | Ontex International, S.à r.l., Luxembourg | 66365 |
| Dynamic Investments S.A., Luxembourg | 66353 | Orex Holding S.A., Luxembourg | 66383 |
| | | Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg | 66362 |
| | | Pa.Fi France S.A., Luxembourg | 66340 |
| | | Pan European Distribution S.A., Luxembourg | 66357 |
| | | Phantex Holding S.A., Luxembourg | 66383 |
| | | Porretal S.A., Luxembourg | 66366 |
| | | Porretal S.A., Luxembourg | 66366 |
| | | Porretal S.A., Luxembourg | 66366 |

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Porretal S.A., Luxembourg | 66366 | Société Immobilière des Alpes S.A., Luxembourg | 66356 |
| Porretal S.A., Luxembourg | 66367 | Solex Holding S.A., Luxembourg | 66376 |
| Praxis A.G., Luxembourg | 66372 | Spinnaker Invest, S.à r.l., Luxembourg | 66356 |
| Prime Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg | 66362 | St. Regis International S.A., Luxembourg | 66372 |
| Privin Holding S.A., Luxembourg | 66374 | St. Regis International S.A., Luxembourg | 66372 |
| Pura Holding S.A., Luxembourg | 66368 | Stradbrooke Investments, S.à r.l., Luxembourg | 66358 |
| Quilmes Industrial S.A., Luxembourg | 66357 | Surprise S.A., Luxembourg | 66364 |
| Quilmes Industrial S.A., Luxembourg | 66370 | The Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A., Senningerberg | 66365 |
| Quilvest Europe S.A., Luxembourg | 66356 | The Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A., Senningerberg | 66365 |
| Quilvest European Investment Corp S.A., Luxembourg | 66354 | Thelverton Developments, S.à r.l., Luxembourg | 66361 |
| Quilvest European Investment Corp S.A., Luxembourg | 66354 | Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg | 66361 |
| Quilvest S.A., Luxembourg | 66358 | Univex Holding S.A., Luxembourg | 66383 |
| Quilvest S.A., Luxembourg | 66371 | Van Geet Derick & Co, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., Luxembourg | 66364 |
| R.G. Trading S.A., Luxembourg | 66356 | Velox Financial Investments S.A.H., Luxembourg | 66339 |
| Real Properties S.A., Luxembourg | 66363 | Verlico S.A.H., Luxembourg | 66381 |
| Realpromo S.A., Windhof | 66378 | Y.Lux S.A., Eischen | 66368 |
| Refractory Furnishing and Engineering S.A., Luxembourg | 66362 | Z-Ventures S.A., Luxembourg | 66375 |
| Seawall International S.A., Luxembourg | 66376 | Zippy S.A.H., Luxembourg | 66369 |
| Société de Transports Araujo et Cie, S.à r.l., Frisange | 66380 | Zippy S.A.H., Luxembourg | 66369 |

FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.287.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2001

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 4 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 30 septembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 1.416.958,82 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 92.447,50 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 857.952,29 Euro.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

- 4) Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Dominique Ransquin

Monsieur Pierre Dochen

FIDELIN S.A.

Est élue commissaire aux comptes: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57360/660/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

VELOX FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.881.

La société a été constituée le 22 décembre 1994 à Luxembourg par acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, selon acte publié au Mémorial, Recueil C, n° 176 du 18 avril 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 11 juillet 2002 que Monsieur Carlos Ricardo Esteves a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 11 juillet 2002.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 juillet 2002 que Monsieur Adolfo Folle a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 juillet 2002.

Décharge pour les deux administrateurs démissionnaires sera demandée lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour la société

VELOX FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57092/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

EUROPEAN EXPEDITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.479.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57094/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 143 du 6 octobre 1971. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 août 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 178 du 8 octobre 1973. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 174 du 30 juin 1986 et en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, n° 151 du 20 avril 1994. Ensuite, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations C, n° 1016 du 30 décembre 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en LUXAT, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 643 du 16 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

LUXAT, Société Anonyme

Signature

(57116/546/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PA.FI FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.618.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital social souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de Francs Français en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=6,55957 FRF.

Conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, le capital souscrit a été augmenté à huit cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq Euros (EUR 892.125,-) par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros vingt-cinq Cents (EUR 298,25). Le capital autorisé a également été augmenté et fixé à trois millions cinquante mille Euros (EUR 3.050.000,-).

La valeur nominale des actions a été convertie de FRF en EUR et se trouve fixée à cent cinquante-deux Euros cinquante Cents (EUR 152,50).

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 3 des statuts ont été modifiés comme suit:

«Le capital social est de huit cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq Euros (EUR 892.125,-) divisé en cinq mille huit cent cinquante (5.850) actions de cent cinquante-deux Euros cinquante Cents (EUR 152,50) chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant total de trois millions cinquante mille Euros (EUR 3.050.000,-).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56992/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

DENTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.963.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of DENTON PROPERTIES, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

As the Company has made profit for the financial year ended 31 December, 2001, 5% of the net profit is allocated to the legal reserve.

Though profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke

- Thomas G. Wattles

- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57119/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT, Société coopérative.

Siège social: Moersdorf.
R. C. Diekirch B 1.113.

L'an deux mille deux, le 26 avril 2002.

A Moersdorf s'est réunie la seconde Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT avec siège à Moersdorf

La CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT fut constituée sous forme de société coopérative sous le régime de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par acte sous seing privé du 3 mars 1937, publié au Mémorial n° 21, Recueil Spécial du 16 mars 1937.

Par décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 1946, publié au Mémorial n° 25, Recueil Spécial du 25 mai 1946, elle adopta le régime d'une association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles.

Et dont les statuts furent modifiés par la suite suivant décisions des Assemblées Générales Extraordinaires en date du 23 mars 1983, publiée au Mémorial C Annexe n° 6 du 12 août 1983 et 24 mars 1987, publiée au Mémorial C n° 203 du 20 juillet 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dahm Gaston, demeurant à Herborn.

Sur proposition du président, l'assemblée nomme secrétaire, Monsieur Krippes Joseph, demeurant à Rosport et scrutateurs, Monsieur Hengen Georges, demeurant à Grevenmacher et Madame Scheuer Marie-Rose, demeurant à Langsur.

Le président et les scrutateurs constatent que la convocation de la présente assemblée a eu lieu moyennant soit une publication au siège de la CAISSE RAIFFEISEN et au tableau d'affichage officiel de la/des Commune(s) concernée(s), soit par des lettres missives adressées aux associés.

Ordre du jour:

Modification des articles 1^{er}, 2, 3 des statuts, modification du point III des statuts, modification des articles 4, 7, 8, 19, 20, 23, 25, 26, 28, 33, 34, 39, 40, 43, 46, 48, 51, 52, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 des statuts.

Conformément aux articles 60 et 52 de ces statuts, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification que si l'assemblée réunit les deux tiers des associés.

Une première assemblée générale, qui s'est réunie le 2 avril 2002, n'a pas été régulièrement constituée, étant donné que la proportion des deux tiers n'était ni présente ni représentée.

Conformément aux dispositions statutaires, une seconde assemblée peut être convoquée et délibérer, quel que soit le nombre des associés présents ou représentés.

Il résulte d'une liste de présence qui restera annexée à la présente que 4 associés sur 80 associés sont présents ou représentés, et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve ces déclarations et constatations.

Après délibération l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société est constituée en coopérative et prend la dénomination de CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT, société coopérative, ci-après dénommée «la Caisse».

Elle exerce principalement son activité dans les localités de Born, Boursdorf, Dickweiler, Girst, Girsterklaus, Givenich, Herborn, Hinkel, Lilien, Moersdorf, Mompach, Osweiler, Rosport et Steinheim.

Ce rayon d'activité peut être modifié par décision de son conseil d'administration.
adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Son siège social est établi à Moersdorf; il peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la limite territoriale fixé à l'article 1^{er} par décision de son conseil d'administration.

Il pourra être établi des agences dans la même limite territoriale.

La durée de la Caisse est illimitée.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients, en leur rendant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F. W. Raiffeisen.

La Caisse a, en conséquence, plus précisément pour objet:

1. d'exploiter une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier et en conséquence notamment:

- a) de recevoir des fonds en dépôt, à vue ou à terme,
- b) de consentir des prêts et des crédits,
- c) d'effectuer toute opération bancaire,

2. de favoriser les intérêts des exploitations agricoles et viticoles de leurs coopératives et organismes professionnels ainsi que des associés et clients;

3. d'effectuer toute opération connexe, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des buts définis ci-dessus.

La Caisse a également pour objet:

1. d'acquérir et d'utiliser, en commun, des machines agricoles et viticoles;

2. d'acheter et/ou de vendre des marchandises et produits pour l'agriculture ainsi que pour la viticulture, dans le but de satisfaire les besoins de ses associés et clients.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

4. Modification du point III des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Affiliation à la BANQUE RAIFFEISEN

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse poursuit la réalisation de son objet dans le cadre de la BANQUE RAIFFEISEN; elle est affiliée à la BANQUE RAIFFEISEN au sens de l'article 8 des statuts de celle-ci et de la loi relative au secteur financier concernant la surveillance du secteur financier, adhère à toutes les dispositions des statuts de la BANQUE RAIFFEISEN et y souscrit une part sociale.

La Caisse doit se conformer aux statuts, règlements, instructions, injonctions et décisions de la BANQUE RAIFFEISEN qui exercera un contrôle administratif, technique et financier sur son organisation et sa gestion.

La BANQUE RAIFFEISEN collabore avec les organes statutaires de la Caisse en vue de la réalisation optimale de son objet social; la BANQUE RAIFFEISEN est ainsi expressément chargée de représenter et de faire valoir, même en justice, les droits, intérêts et actions communs des associés de la Caisse au besoin également à l'égard du conseil d'administration et du collège des commissaires.

La direction de la BANQUE RAIFFEISEN est habilitée à donner des instructions à la direction de la Caisse; elles engagent la Caisse au même degré que les présents statuts.

Les engagements de la Caisse, des CAISSES RAIFFEISEN affiliées à la BANQUE RAIFFEISEN et de la BANQUE RAIFFEISEN sont solidaires conformément à la loi relative au secteur financier.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

6. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les associés sont tenus des engagements de la Caisse divisément et seulement jusqu'au montant de 250,- EUR pour leur part sociale souscrite.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

7. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Peuvent devenir associés, à condition de ne pas faire partie d'une autre CAISSE RAIFFEISEN ou de la BANQUE RAIFFEISEN:

1. les personnes physiques majeures ayant leur domicile dans la circonscription fixée à l'article 1^{er} ci-dessus et qui manifestent leur intérêt pour la Caisse notamment en lui confiant, au moins cinq années avant leur demande d'admission, tout ou une partie importante de leurs opérations privées d'épargne et de crédit ou pour lesquels la Caisse a un intérêt prépondérant à les avoir comme associés;

2. les personnes morales ayant leur siège social dans cette limite territoriale et exerçant sur le plan local une activité dans le cadre de l'économie agricole ou viticole.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

8. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Pour être éligible au conseil d'administration ou au collège des commissaires, il faut:

1. être personne physique associé depuis au moins un an, sauf si le candidat a déjà été pendant au moins un an associé d'une autre CAISSE RAIFFEISEN;

2. manifester son intérêt pour la Caisse notamment en lui confiant tout ou une partie importante de ses opérations privées d'épargne et de crédit;

3. posséder l'honorabilité professionnelle nécessaire pour l'exercice de ses fonctions conformément aux dispositions légales;

4. ne pas exercer une fonction rémunérée au sein de la Caisse.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

9. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les administrateurs et les commissaires devront se conformer strictement aux prescriptions légales et statutaires, aux décisions de l'assemblée générale, ainsi qu'aux règlements et aux instructions de la BANQUE RAIFFEISEN.

En cas de violation des prescriptions légales ou statutaires, des décisions de l'assemblée générale ou des règlements ou instructions de la BANQUE RAIFFEISEN, en cas d'actes portant préjudice aux intérêts de la Caisse ou au cas où il ne remplit pas les fonctions de sa charge, ou cesse de remplir la condition d'honorabilité professionnelle, un administrateur ou un commissaire peut être suspendu de ses fonctions.

La suspension peut être prononcée:

- par le collège des commissaires ou par la BANQUE RAIFFEISEN en ce qui concerne les administrateurs;

- par la BANQUE RAIFFEISEN en ce qui concerne les commissaires.

Une assemblée générale extraordinaire, convoquée endéans soixante jours francs à partir de la suspension soit par la BANQUE RAIFFEISEN soit par le collège des commissaires, devra se prononcer sur une révocation éventuelle et procéder, le cas échéant, à de nouvelles élections.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

10. Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Nul ne peut simultanément être administrateur ou commissaire et occuper une fonction ou exercer une activité quelconque:

- dans une autre CAISSE RAIFFEISEN;

- dans un établissement de crédit non affilié à la BANQUE RAIFFEISEN.

Un ancien salarié de la Caisse licencié ne peut être administrateur ou commissaire.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

11. Modification de l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les décisions du conseil d'administration et du collège des commissaires n'exigent en principe aucune intervention de la BANQUE RAIFFEISEN.

Cependant, en vue de sauvegarder les intérêts tant de la Caisse que de l'ensemble de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit, les décisions visées aux articles 1^{er}, 2, 5 al. 3, 12, 24, 29, 33 al. 6, al. 8, al. 10, al. 11, 35 et 54 al. 1 et 2 des présents statuts, nécessitent l'agrément préalable et écrit de la BANQUE RAIFFEISEN qui formulera par écrit les accords préalables ou agréments, les dérogations et les dispenses requis par les présents statuts.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

12. Modification de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Seuls les administrateurs et les commissaires élus par l'assemblée générale de la Caisse, le gérant, et, le cas échéant, les représentants de la BANQUE RAIFFEISEN peuvent assister aux réunions du conseil d'administration et du collège des commissaires.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

13. Modification de l'article 28 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sauf les dérogations qui pourront être établies par la BANQUE RAIFFEISEN toute convention entre la Caisse et l'un de ses administrateurs ou commissaires est soumise à l'agrément préalable et écrit de la BANQUE RAIFFEISEN.

Il en est de même de toute convention intervenant entre la Caisse et une entreprise, si l'un des administrateurs ou commissaires est directement ou indirectement intéressé à cette convention.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

14. Modification de l'article 33 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration gère les affaires de la Caisse en observant les dispositions légales et statutaires, les décisions de l'assemblée générale ainsi que les règlements et les instructions de la BANQUE RAIFFEISEN.

Il jouit à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Caisse et accomplir tous les actes relatifs à son objet.

Le conseil d'administration a notamment les attributions et fonctions suivantes:

1. convoquer les assemblées générales, préparer leurs délibérations et exécuter leurs décisions;
2. présenter à l'assemblée générale ordinaire le rapport d'activité de l'exercice écoulé,
3. contrôler à la fin de chaque année l'inventaire de tous les éléments actifs et passifs de la Caisse ainsi que les bilans et compte de profits et pertes établis par le gérant;
4. décider sur les demandes d'admission ou éventuellement l'exclusion des associés;
5. veiller à ce que toutes les liquidités soient placées à la BANQUE RAIFFEISEN en conformité avec l'article 61 ci-après;
6. déterminer les pouvoirs du gérant en ce qui concerne l'octroi de pertes et de crédits, dans le respect des critères fixés par la BANQUE RAIFFEISEN;
7. donner mainlevée, avant ou après paiement, d'inscription de privilèges et d'hypothèques, renoncer au privilège et au droit de résolution ainsi que consentir des subrogations, changements de rang ou de cessions;
8. décider des investissements mobiliers et immobiliers;
9. discuter le rapport de révision établi par les réviseurs de la BANQUE RAIFFEISEN;
10. engager le personnel de la Caisse;
11. fixer les taux débiteurs et créditeurs;
12. décider sur toute question que les dispositions légales et statutaires n'ont pas expressément réservée à l'assemblée générale, tout en respectant les statuts, les règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN;
13. décider de l'achat et de la vente de marchandises et produits pour l'agriculture et la viticulture.

Les pouvoirs du conseil d'administration comprennent, dans le cadre de ce qui précède, tant les actes d'administration que les actes de disposition.

Les administrateurs sont responsables envers la Caisse, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

15. Modification de l'article 34 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Caisse l'exigent et au moins deux fois par an sur la convocation du président agissant de sa propre initiative ou à la requête du quart des administrateurs.

Toute convocation pour une réunion contient les lieu, date, heure et ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit en outre:

- lorsque l'intérêt de la Caisse ou des affaires urgentes l'exigent;
- à la demande motivée de deux administrateurs, du collège des commissaires par l'entremise de son président ou de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

16. Modification de l'article 39 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le collège des commissaires a pour mission de surveiller et de contrôler l'activité de la Caisse et la gestion du conseil d'administration et du gérant.

Il peut prendre toutes mesures qu'il estime nécessaires ou opportunes pour protéger les intérêts de la Caisse et de ses associés, à l'exclusion de tous actes de gestion.

Le collège des commissaires est ainsi compétent pour:

- veiller à ce que la gestion du conseil d'administration et du gérant s'exerce dans le cadre des dispositions légales et statutaires, des règlements intérieurs et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN ainsi que des décisions de l'assemblée générale;

- vérifier les bilan et compte de profits et pertes annuels;
- dresser à l'intention de l'assemblée générale, un rapport de ce contrôle avant l'approbation des bilan et compte de profits et pertes;

- participer à l'assemblée générale et y présenter le rapport de contrôle;
- procéder au moins deux fois par an à un contrôle dont notamment la vérification des avoirs en caisse et des marchandises en stock et en faire mention dans le registre des procès-verbaux.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

17. Modification de l'article 40 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le collège des commissaires se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

Il se réunit en outre lorsque le conseil d'administration ou la BANQUE RAIFFEISEN l'y invite en indiquant les motifs.

Les convocations avec mention de l'ordre du jour de la réunion sont adressées à tous les commissaires par le président.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

18. Modification de l'article 43 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également l'être par le collège des commissaires ou la BANQUE RAIFFEISEN en cas d'empêchement, de carence ou de refus du conseil d'administration ou du collège des commissaires respectivement.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

19. Modification de l'article 46 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent les lieu, date, heure et ordre du jour et sont faites, quinze jours francs avant le jour de l'assemblée générale, soit par des lettres missives adressées aux associés soit par publication au siège de la Caisse et au tableau d'affichage officiel de la/des commune(s) concernée(s).

Toute convocation à une assemblée générale est à notifier à la BANQUE RAIFFEISEN par écrit vingt-cinq jours francs avant l'assemblée générale.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

20. Modification de l'article 48 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Si des élections doivent avoir lieu au cours d'une assemblée générale, l'appel de candidatures se fait sur la convocation de l'assemblée générale, en indiquant le nombre de sièges à pourvoir ainsi que les noms des administrateurs et des commissaires sortants.

Les candidatures à l'élection des administrateurs et des commissaires doivent être déposées par déclaration écrite et contre accusé de réception au siège de la Caisse huit jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale, sauf ce qui est stipulé à l'article 18 alinéa 2 des présents statuts.

Les candidatures doivent mentionner l'état civil, la date de naissance, la profession et le domicile du candidat; ce dernier devra remplir les conditions d'honorabilité professionnelle prévues par la loi relative au secteur financier.

Sont déclarés élus à l'issue du scrutin, dans la limite des sièges à pourvoir et compte tenu de la répartition prévue à l'article 18 alinéa 1, les candidats ayant présenté leur candidature en vertu du présent article et ayant obtenu le plus de voix. Lorsqu'il est nécessaire de départager les candidats ayant obtenu le même nombre de voix, le candidat le plus âgé est réputé élu.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

21. Modification de l'article 51 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale ordinaire est compétente pour:

- recevoir annuellement le rapport d'activité du conseil d'administration et le rapport du collège des commissaires sur l'exercice écoulé ainsi que, le cas échéant, les communications et informations que la BANQUE RAIFFEISEN demande d'être portées à la connaissance de l'assemblée générale;

- approuver les bilans et compte de profits et pertes ainsi que statuer sur l'affectation des résultats conformément à l'article 59 ci-après;

- donner décharge au conseil d'administration et au collège des commissaires;

- élire les administrateurs et les commissaires;

- se prononcer au sujet du refus d'admission ou de l'exclusion d'un associé en vertu des articles 9 et 12 des présents statuts;

- statuer sur toute autre question mise à l'ordre du jour conformément aux présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne peut prendre de décisions contraires aux statuts ou règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

22. Modification de l'article 52 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Une assemblée générale extraordinaire qui a à délibérer sur les modifications des statuts n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée des deux tiers des associés et que l'ordre du jour contient le texte de la modification proposée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires à quinze jours francs d'intervalle au moins. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée générale.

La seconde assemblée générale délibère valablement, quelque soit le nombre des associés présents.

Dans les assemblées générales visées au présent article, les résolutions modificatives, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Ne peuvent être présentées à l'approbation de l'assemblée générale que les propositions de modification des statuts assorties de l'agrément préalable de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

23. Modification de l'article 55 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sous l'autorité du conseil d'administration et dans le cadre de son mandat, le gérant dirige et développe les activités de la Caisse dans le cadre des prescriptions légales et statutaires, des décisions des organes de la Caisse ainsi que des règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN. A cet effet, le gérant prend toute disposition nécessaire pour assurer la bonne marche des affaires.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

24. Modification de l'article 56 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le gérant a notamment les attributions et obligations suivantes:

- prendre part avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et du collège des commissaires, sans pouvoir participer aux réunions et délibérations dont il fait l'objet;

- assumer le service de caisse et la correspondance;

- assurer la tenue de la comptabilité conformément aux prescriptions légales et aux instructions de la BANQUE RAIFFEISEN;

- accorder des Prêts et crédits dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués par le C.A., surveiller ceux-ci et conserver les sûretés;

- assister le conseil d'administration dans l'établissement de l'inventaire et des bilans et compte de profits et pertes;

- commenter les comptes annuels à l'assemblée générale;

- tenir le registre des délibérations du conseil d'administration, du collège des commissaires et de l'assemblée générale.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

25. Modification de l'article 59 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sur l'excédent des recettes, déduction faite de tous frais généraux, charges, impôts, taxes, amortissements et provisions, il peut être réparti aux parts sociales une allocation qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum prévu pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Caisse, augmenté de 2%.

L'imputation des coûts opérationnels, les amortissements et provisions seront faits séparément, s'il y a lieu, pour le secteur d'épargne et de crédit et le secteur marchandises ou machines agricoles ou viticoles suivant un règlement d'ordre intérieur à établir par la BANQUE RAIFFEISEN.

Le solde est versé au fonds de réserve.

La Caisse ne pourra disposer du fonds de réserve et des provisions qu'avec l'accord préalable écrit de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

26. Modification de l'article 60 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La dissolution de la Caisse est décidée par l'assemblée générale statuant conformément à l'article 52, 1^{er} et 3^e alinéas des statuts. Toutefois, sauf le cas de fusion par absorption dans une autre société ou de scission, elle ne peut être décidée aussi longtemps que sept associés s'y opposent.

En cas de dissolution de la Caisse, la liquidation est faite par les administrateurs en exercice ou par un ou plusieurs liquidateurs élus par l'assemblée générale.

En cas de liquidation de la Caisse, l'actif net après remboursement aux associés du montant prévu à l'article 14, 2^e alinéa, sera remis à la BANQUE RAIFFEISEN en dépôt productif d'intérêts, jusqu'à ce qu'une autre CAISSE RAIFFEISEN ait repris le champ d'activités de la Caisse dissoute; à ce moment la BANQUE RAIFFEISEN remettra ces montants, intérêts compris, à cette autre CAISSE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

27. Modification de l'article 61 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Toutes les liquidités, à l'exception de l'encaisse et des avoirs en comptes-chèques-postaux requis pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la BANQUE RAIFFEISEN.

Tout autre placement est prohibé.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

28. Modification de l'article 62 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'organisation et la gestion de la Caisse seront, à part le contrôle interne exercé par le collège des commissaires, obligatoirement contrôlées au moins une fois par exercice social par le service de révision de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

29. Modification de l'article 63 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les révisions sont soit ordinaires, soit extraordinaires. Les révisions ordinaires ont lieu périodiquement à des intervalles fixés par la BANQUE RAIFFEISEN.

Au cours de ces révisions le réviseur vérifiera la sincérité et l'exactitude de la comptabilité et des bilans et s'assurera que l'activité de la Caisse se déroule conformément aux lois auxquelles elle est soumise, aux statuts, règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN; il proposera toute amélioration qui lui paraîtra nécessaire et souhaitable.

Les révisions extraordinaires ont lieu à la demande du conseil d'administration de la Caisse ou si la BANQUE RAIFFEISEN le juge nécessaire. Leur étendue et leurs modalités se règlent d'après les faits qui les ont motivées.

Le réviseur consignera ses observations dans un rapport établi en deux exemplaires destinés, l'un à la Caisse contrôlée, l'autre à la BANQUE RAIFFEISEN. Immédiatement après la fin de chaque révision, la BANQUE RAIFFEISEN fera

convoquer, si nécessaire, une réunion du conseil d'administration et/ou du collège des commissaires de la Caisse, au cours de laquelle les conclusions du rapport de révision seront commentées oralement.

Le réviseur de la BANQUE RAIFFEISEN, qui est tenu au secret professionnel, certifiera dans les livres de comptabilité, avec mention de la date, qu'il a procédé au contrôle prescrit par les dispositions légales et les présents statuts. La date de la révision ainsi que le nom du réviseur seront inscrits dans le registre de la Caisse par le gérant.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

30. Modification de l'article 64 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration prend toute mesure pour redresser les carences, anomalies et fautes relevées par le réviseur de la BANQUE RAIFFEISEN.

Le collège des commissaires veille tout particulièrement à l'application de cette disposition.

Lorsque la révision fait apparaître notamment la violation des dispositions législatives, statutaires ou des instructions ou règlements de la BANQUE RAIFFEISEN, une assemblée générale peut être convoquée par la BANQUE RAIFFEISEN en vue de délibérer sur les mesures propres à assurer le redressement de la situation de la Caisse.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

31. Modification de l'article 65 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse soumettra à la BANQUE RAIFFEISEN ses bilans, situations mensuelles ou autres documents ou déclarations périodiques, dont la liste est arrêtée par la BANQUE RAIFFEISEN. Les opérations ayant trait à des activités autres que l'épargne et le crédit sont à comptabiliser séparément et à individualiser dans les comptes de résultat conformément à un règlement à établir par la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 4 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Fait en double à Moersdorf, le 26 avril 2002, après lecture et interprétation donnée, le président, le secrétaire et les scrutateurs ont signé la présente, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92831/000/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2002.

CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT, Société coopérative.

Siège social: Moersdorf.

R. C. Diekirch B 1.113.

Les statuts coordonnés de la CAISSE RAIFFEISEN MOERSDORF-ROSPORT, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wilden / J. Mangen

Fondé de Pouvoir / Directeur

(92832/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2002.

BONTIGNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau. - 6.581,41 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57045/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BONTIGNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57046/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CAISSE RAIFFEISEN DIEKIRCH, Société coopérative.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 1.128.

L'an deux mille deux, le 18 avril 2002 à Diekirch s'est réunie la seconde Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative CAISSE RURALE RAIFFEISEN DIEKIRCH, avec siège social à Diekirch.

La CAISSE RURALE RAIFFEISEN fut constituée sous forme d'association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles, par acte sous seing privé du 10 février 1946, publié au Mémorial n° 17, Recueil Spécial du 17 avril 1946.

Et dont les statuts furent modifiés par la suite suivant décisions des Assemblées Générales Extraordinaires en date des 15.04.1983, 19.12.1985, 12.06.1986, 03.04.1987 et 27.11.1992, et publiées au Mémorial C Annexe n° 3 du 06.08.1983, resp. au Mémorial C n° 56 du 03.03.1986, resp. au Mémorial C n° 269 du 22.09.1986, resp. au Mémorial C n° 197 du 13.07.1987, resp. au Mémorial C n° 210 du 28.07.1987, resp. au Mémorial C n° 242 du 03.09.1987, resp. au Mémorial C n° 97 du 02.03.1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Majerus.

Sur proposition du président, l'assemblée nomme secrétaire, Monsieur Antoine Faber et scrutateurs, Messieurs Norbert Keller et Paul Miller.

Le président et les scrutateurs constatent que la convocation de la présente assemblée a eu lieu moyennant soit une publication au siège de la CAISSE RAIFFEISEN et au tableau d'affichage officiel de la/des Commune(s) concernée(s), soit par des lettres missives adressées aux associés.

Ordre du jour:

Modification des articles 1^{er}, 2, 3 des statuts, modification du point III des statuts, modification des articles 4, 7, 8, 19, 20, 23, 25, 26, 28, 33, 34, 39, 40, 43, 46, 48, 51, 52, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65 des statuts.

Conformément aux articles 60 et 52 de ces statuts, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification que si l'assemblée réunit les deux tiers des associés.

Une première assemblée générale, qui s'est réunie le 12 mars 2002, n'a pas été régulièrement constituée, étant donné que la proportion des deux tiers n'était ni présente ni représentée.

Conformément aux dispositions statutaires, une seconde assemblée peut être convoquée et délibérer, quel que soit le nombre des associés présents ou représentés.

Il résulte d'une liste de présence qui restera annexée à la présente que 47 associés sur 433 associés sont présents ou représentés, et que dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve ces déclarations et constatations.

Après délibération l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société est constituée en coopérative et prend la dénomination de CAISSE RAIFFEISEN DIEKIRCH, société coopérative, ci-après dénommée «la Caisse».

Elle exerce principalement son activité dans les localités de Bastendorf, Beaufort, Bettel, Bettendorf, Bigelbach, Bivels, Bockholtz, Brandenburg, Broderbour, Christnach, Consthum, Diekirch, Dillingen, Eisenbach, Eppeldorf, Ermsdorf, Folkendange, Fohren, Freckeisen, Gilsdorf, Gralingen, Haller, Holzthum, Hoesdorf, Hosingen, Hoscheid, Hoscheid-Dickt, Keiweibach, Landscheid, Longsdorf, Medernach, Merscheid, Moestroff, Nachtmanderscheid, Pütscheid, Reisdorf, Rodershausen, Savelborn, Stegen, Stolzembourg, Tandel, Vianden, Wahlhausen, Waldbillig, Wallendorf-Pont, Walsdorf et Weiler.

Ce rayon d'activité peut être modifié par décision de son conseil d'administration.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Son siège social est établi à Diekirch; il peut être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la limite territoriale fixé à l'article 1^{er} par décision de son conseil d'administration.

Il pourra être établi des agences dans la même limite territoriale.

La durée de la Caisse est illimitée.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients, en leur rendant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F. W. Raiffeisen.

La Caisse a, en conséquence, plus précisément pour objet:

1. d'exploiter une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier et en conséquence notamment:

- a) de recevoir des fonds en dépôt, à vue ou à terme,
- b) de consentir des prêts et des crédits,
- c) d'effectuer toute opération bancaire;

2. de favoriser les intérêts des exploitations agricoles et viticoles de leurs coopératives et organismes professionnels ainsi que des associés et clients;

3. d'effectuer toute opération connexe, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des buts définis ci-dessus.

La Caisse a également pour objet:

1. d'acquérir et d'utiliser, en commun, des machines agricoles et viticoles;

2. d'acheter et/ou de vendre des marchandises et produits pour l'agriculture ainsi que pour la viticulture, dans le but de satisfaire les besoins de ses associés et clients.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

4. Modification du point III des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Affiliation à la BANQUE RAIFFEISEN

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse poursuit la réalisation de son objet dans le cadre de la BANQUE RAIFFEISEN; elle est affiliée à la BANQUE RAIFFEISEN au sens de l'article 8 des statuts de celle-ci et de loi relative au secteur financier concernant la surveillance du secteur financier, adhère à toutes les dispositions des statuts de la BANQUE RAIFFEISEN et y souscrit une part sociale.

La Caisse doit se conformer aux statuts, règlements, instructions, injonctions et décisions de la BANQUE RAIFFEISEN qui exercera un contrôle administratif, technique et financier sur son organisation et sa gestion. La BANQUE RAIFFEISEN collabore avec les organes statutaires de la Caisse en vue de la réalisation optimale de son objet social; la BANQUE RAIFFEISEN est ainsi expressément chargée de représenter et de faire valoir, même en justice, les droits, intérêts et actions communs des associés de la Caisse au besoin également à l'égard du conseil d'administration et du collège des commissaires.

La direction de la BANQUE RAIFFEISEN est habilitée à donner des instructions à la direction de la Caisse; elles engagent la Caisse au même degré que les présents statuts.

Les engagements de la Caisse, des CAISSES RAIFFEISEN affiliées à la BANQUE RAIFFEISEN et de la BANQUE RAIFFEISEN sont solidaires conformément à la loi relative au secteur financier.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

6. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les associés sont tenus des engagements de la Caisse divisément et seulement jusqu'au montant de 250,- EUR pour leur part sociale souscrite.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

7. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Peuvent devenir associés, à condition de ne pas faire partie d'une autre CAISSE RAIFFEISEN ou de la BANQUE RAIFFEISEN:

1. les personnes physiques majeures ayant leur domicile dans la circonscription fixée à l'article 1^{er} ci-dessus et qui manifestent leur intérêt pour la Caisse notamment en lui confiant, au moins cinq années avant leur demande d'admission, tout ou une partie importante de leurs opérations privées d'épargne et de crédit ou pour lesquels la Caisse a un intérêt prépondérant à les avoir comme associés;

2. les personnes morales ayant leur siège social dans cette limite territoriale et exerçant sur le plan local une activité dans le cadre de l'économie agricole ou viticole.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

8. Modification de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Pour être éligible au conseil d'administration ou au collège des commissaires, il faut:

1. être personne physique associé depuis au moins un an, sauf si le candidat a déjà été pendant au moins un an associé d'une autre CAISSE RAIFFEISEN:

2. manifester son intérêt pour la Caisse notamment en lui confiant tout ou une partie importante de ses opérations privées d'épargne et de crédit;

3. posséder l'honorabilité professionnelle nécessaire pour l'exercice de ses fonctions conformément aux dispositions légales;

4. ne pas exercer une fonction rémunérée au sein de la Caisse.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

9. Modification de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les administrateurs et les commissaires devront se conformer strictement aux prescriptions légales et statutaires, aux décisions de l'assemblée générale, ainsi qu'aux règlements et aux instructions de la BANQUE RAIFFEISEN.

En cas de violation des prescriptions légales ou statutaires, des décisions de l'assemblée générale ou des règlements ou instructions de la BANQUE RAIFFEISEN, en cas d'actes portant préjudice aux intérêts de la Caisse ou au cas où il ne remplit pas les fonctions de sa charge, ou cesse de remplir la condition d'honorabilité professionnelle, un administrateur ou un commissaire peut être suspendu de ses fonctions.

La suspension peut être prononcée:

- par le collège des commissaires ou par la BANQUE RAIFFEISEN en ce qui concerne les administrateurs;

- par la BANQUE RAIFFEISEN en ce qui concerne les commissaires.

Une assemblée générale extraordinaire, convoquée endéans soixante jours francs à partir de la suspension soit par la BANQUE RAIFFEISEN soit par le collège des commissaires, devra se prononcer sur une révocation éventuelle et procéder, le cas échéant, à de nouvelles élections.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

10. Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Nul ne peut simultanément être administrateur ou commissaire et occuper une fonction ou exercer une activité quelconque:

- dans une autre CAISSE RAIFFEISEN;

- dans un établissement de crédit non affilié à la BANQUE RAIFFEISEN.

Un ancien salarié de la Caisse licencié ne peut être administrateur ou commissaire.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

11. Modification de l'article 25 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les décisions du conseil d'administration et du collège des commissaires n'exigent en principe aucune intervention de la BANQUE RAIFFEISEN.

Cependant, en vue de sauvegarder les intérêts tant de la Caisse que de l'ensemble de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit, les décisions visées aux articles 1^{er}, 2, 5 al. 3, 12, 24, 29, 33 al. 6, al. 8, al. 10, al. 11, 35 et 54 al. 1 et 2 des présents statuts, nécessitent l'agrément préalable et écrit de la BANQUE RAIFFEISEN qui formulera par écrit les accords préalables ou agréments, les dérogations et les dispenses requis par les présents statuts.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

12. Modification de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Seuls les administrateurs et les commissaires élus par l'assemblée générale de la Caisse, le gérant, et, le cas échéant, les représentants de la BANQUE RAIFFEISEN peuvent assister aux réunions du conseil d'administration et du collège des commissaires.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

13. Modification de l'article 28 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sauf les dérogations qui pourront être établies par la BANQUE RAIFFEISEN, toute convention entre la Caisse et l'un de ses administrateurs ou commissaires est soumise à l'agrément préalable et écrit de la BANQUE RAIFFEISEN.

Il en est de même de toute convention intervenant entre la Caisse et une entreprise, si l'un des administrateurs ou commissaires est directement ou indirectement intéressé à cette convention.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

14. Modification de l'article 33 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration gère les affaires de la Caisse en observant les dispositions légales et statutaires, les décisions de l'assemblée générale ainsi que les règlements et les instructions de la BANQUE RAIFFEISEN. Il jouit à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Caisse et accomplir tous les actes relatifs à son objet.

Le conseil d'administration a notamment les attributions et fonctions suivantes:

1. convoquer les assemblées générales, préparer leurs délibérations et exécuter leurs décisions;
2. présenter à l'assemblée générale ordinaire le rapport d'activité de l'exercice écoulé;
3. contrôler à la fin de chaque année l'inventaire de tous les éléments actifs et passifs de la Caisse ainsi que les bilans et compte de profits et pertes établis par le gérant;
4. décider sur les demandes d'admission ou éventuellement l'exclusion des associés;
5. veiller à ce que toutes les liquidités soient placées à la BANQUE RAIFFEISEN en conformité avec l'article 61 ci-après;
6. déterminer les pouvoirs du gérant en ce qui concerne l'octroi de prêts et de crédits dans le respect des critères fixés par la BANQUE RAIFFEISEN;
7. donner mainlevée, avant ou après paiement, d'inscription de privilèges et d'hypothèques, renoncer au privilège et au droit de résolution ainsi que consentir des subrogations, changements de rang ou de cessions;
8. décider des investissements mobiliers et immobiliers;
9. discuter le rapport de révision établi par les réviseurs de la BANQUE RAIFFEISEN;
10. engager le personnel de la Caisse;
11. fixer les taux débiteurs et créditeurs;
12. décider sur toute question que les dispositions légales et statutaires n'ont pas expressément réservée à l'assemblée générale, tout en respectant les statuts, les règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN;
13. décider de l'achat et de la vente de marchandises et produits pour l'agriculture et la viticulture.

Les pouvoirs du conseil d'administration comprennent, dans le cadre de ce qui précède, tant les actes d'administration que les actes de disposition.

Les administrateurs sont responsables envers la Caisse, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

15. Modification de l'article 34 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Caisse l'exigent et au moins deux fois par an sur la convocation du président agissant de sa propre initiative ou à la requête du quart des administrateurs.

Toute convocation pour une réunion contient le lieu, date, heure et ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit en outre:

- lorsque l'intérêt de la Caisse ou des affaires urgentes l'exigent;
- à la demande motivée de deux administrateurs, du collège des commissaires par l'entremise de son président ou de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

16. Modification de l'article 39 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le collège des commissaires a pour mission de surveiller et de contrôler l'activité de la Caisse et la gestion du conseil d'administration et du gérant.

Il peut prendre toutes mesures qu'il estime nécessaires ou opportunes pour protéger les intérêts de la Caisse et de ses associés, à l'exclusion de tous actes de gestion.

Le collège des commissaires est ainsi compétent pour:

- veiller à ce que la gestion du conseil d'administration et du gérant s'exerce dans le cadre des dispositions légales et statutaires, des règlements intérieurs et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN ainsi que des décisions de l'assemblée générale;

- vérifier les bilan et compte de profits et pertes annuels;
- dresser à l'intention de l'assemblée générale, un rapport de ce contrôle avant l'approbation des bilan et compte de profits et pertes;

- participer à l'assemblée générale et y présenter le rapport de contrôle;
- procéder au moins deux fois par an à un contrôle dont notamment la vérification des avoirs en caisse et des marchandises en stock et en faire mention dans le registre des procès-verbaux.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

17. Modification de l'article 40 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le collège des commissaires se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

Il se réunit en outre lorsque le conseil d'administration ou la BANQUE RAIFFEISEN l'y invite en indiquant les motifs.

Les convocations avec mention de l'ordre du jour de la réunion sont adressées à tous les commissaires par le président.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

18. Modification de l'article 43 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également l'être par le collège des commissaires ou la BANQUE RAIFFEISEN en cas d'empêchement, de carence ou de refus du conseil d'administration ou du collège des commissaires respectivement.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

19. Modification de l'article 46 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent les lieu, date, heure et ordre du jour et sont faites, quinze jours francs avant le jour de l'assemblée générale, soit par des lettres missives adressées aux associés soit par publication au siège de la Caisse et au tableau d'affichage officiel de la/des commune(s) concernée(s).

Toute convocation à une assemblée générale est à notifier à la BANQUE RAIFFEISEN par écrit vingt-cinq jours francs avant l'assemblée générale.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix Contre, et 0 abstention.

20. Modification de l'article 48 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Si des élections doivent avoir lieu au cours d'une assemblée générale, l'appel de candidatures se fait sur la convocation de l'assemblée générale, en indiquant le nombre de sièges à pourvoir ainsi que les noms des administrateurs et des commissaires sortants.

Les candidatures à l'élection des administrateurs et des commissaires doivent être déposées par déclaration écrite et contre accusé de réception au siège de la Caisse huit jours francs au moins avant la date de l'assemblée générale, sauf ce qui est stipulé à l'article 18 alinéa 2 des présents statuts.

Les candidatures doivent mentionner l'état civil, la date de naissance, la profession et le domicile du candidat; ce dernier devra remplir les conditions d'honorabilité professionnelle prévues par la loi relative au secteur financier.

Sont déclarés élus à l'issue du scrutin, dans la limite des sièges à pourvoir et compte tenu de la répartition prévue à l'article 18 alinéa 1, les candidats ayant présenté leur candidature en vertu du présent article et ayant obtenu le plus de voix. Lorsqu'il est nécessaire de départager les candidats ayant obtenu le même nombre de voix, le candidat le plus âgé est réputé élu.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

21. Modification de l'article 51 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale ordinaire est compétente pour:

- recevoir annuellement le rapport d'activité du conseil d'administration et le rapport du collège des commissaires sur l'exercice écoulé ainsi que, le cas échéant, les communications et informations que la BANQUE RAIFFEISEN demande d'être portées à la connaissance de l'assemblée générale;

- approuver les bilans et compte de profits et pertes ainsi que statuer sur l'affectation des résultats conformément à l'article 59 ci-après;

- donner décharge au conseil d'administration et au collège des commissaires;

- élire les administrateurs et les commissaires;

- se prononcer au sujet du refus d'admission ou de l'exclusion d'un associé en vertu des articles 9 et 12 des présents statuts;

- statuer sur toute autre question mise à l'ordre du jour conformément aux présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne peut prendre de décisions contraires aux statuts ou règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

22. Modification de l'article 52 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Une assemblée générale extraordinaire qui a à délibérer sur les modifications des statuts n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée des deux tiers des associés et que l'ordre du jour contient le texte de la modification proposée.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires à quinze jours francs d'intervalle au moins. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée générale.

La seconde assemblée générale délibère valablement, quelque soit le nombre des associés présents.

Dans les assemblées générales visées au présent article, les résolutions modificatives, pour être valables, devront réunir les deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Ne peuvent être présentées à l'approbation de l'assemblée générale que les propositions de modification des statuts assorties de l'agrément préalable de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

23. Modification de l'article 55 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sous l'autorité du conseil d'administration et dans le cadre de son mandat, le gérant dirige et développe les activités de la Caisse dans le cadre des prescriptions légales et statutaires, des décisions des organes de la Caisse ainsi que des règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN. A cet effet, le gérant prend toute disposition nécessaire pour assurer la bonne marche des affaires.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

24. Modification de l'article 56 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le gérant a notamment les attributions et obligations suivantes:

- prendre part avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et du collège des commissaires, sans pouvoir participer aux réunions et délibérations dont il fait l'objet;
- assumer le service de caisse et la correspondance;
- assurer la tenue de la comptabilité conformément aux prescriptions légales et aux instructions de la BANQUE RAIFFEISEN;
- accorder des prêts et crédits le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués par le C.A., surveiller ceux-ci et conserver les sûretés;
- assister le conseil d'administration dans l'établissement de l'inventaire et des bilans et compte de profits et pertes;
- commenter les comptes annuels à l'assemblée générale;
- tenir le registre des délibérations du conseil d'administration, du collège des commissaires et de l'assemblée générale.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

25. Modification de l'article 59 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Sur l'excédent des recettes, déduction faite de tous frais généraux, charges, impôts, taxes, amortissements et provisions, il peut être réparti aux parts sociales une allocation qui n'excède pas le taux d'intérêt minimum prévu pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Caisse, augmenté de 2%.

L'imputation des coûts opérationnels, les amortissements et provisions seront faits séparément, s'il y a lieu, pour le secteur d'épargne et de crédit et le secteur marchandises ou machines agricoles ou viticoles suivant un règlement d'ordre intérieur à établir par la BANQUE RAIFFEISEN.

Le solde est versé au fonds de réserve.

La Caisse ne pourra disposer du fonds de réserve et des provisions qu'avec l'accord préalable écrit de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

26. Modification de l'article 60 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La dissolution de la Caisse est décidée par l'assemblée générale statuant conformément à l'article 52, 1^{er} et 3^e alinéas des statuts. Toutefois, sauf le cas de fusion par absorption dans une autre société ou de scission, elle ne peut être décidée aussi longtemps que sept associés s'y opposent.

En cas de dissolution de la Caisse, la liquidation est faite par les administrateurs en exercice ou par un ou plusieurs liquidateurs élus par l'assemblée générale.

En cas de liquidation de la Caisse, l'actif net après remboursement aux associés du montant prévu à l'article 14, 2^e alinéa, sera remis à la BANQUE RAIFFEISEN, en dépôt productif d'intérêts, jusqu'à ce qu'une autre CAISSE RAIFFEISEN ait repris le champ d'activités de la Caisse dissoute; à ce moment la BANQUE RAIFFEISEN remettra ces montants, intérêts compris, à cette autre CAISSE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

27. Modification de l'article 61 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Toutes les liquidités, à l'exception de l'encaisse et des avoirs en comptes-chèques-postaux requis pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la BANQUE RAIFFEISEN.

Toute autre placement est prohibé.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

28. Modification de l'article 62 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'organisation et la gestion de la Caisse seront, à part le contrôle interne exercé par le collège des commissaires, obligatoirement contrôlées au moins une fois par exercice social par le service de révision de la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

29. Modification de l'article 63 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les révisions sont soit ordinaires, soit extraordinaires. Les révisions ordinaires ont lieu périodiquement à des intervalles fixés par la BANQUE RAIFFEISEN.

Au cours de ces révisions le réviseur vérifiera la sincérité et l'exactitude de la comptabilité et des bilans et s'assurera que l'activité de la Caisse se déroule conformément aux lois auxquelles elle est soumise, aux statuts, règlements et instructions de la BANQUE RAIFFEISEN; il proposera toute amélioration qui lui paraîtra nécessaire et souhaitable.

Les révisions extraordinaires ont lieu à la demande du conseil d'administration de la Caisse ou si la BANQUE RAIFFEISEN le juge nécessaire. Leur étendue et leur modalités se règlent d'après les faits qui les ont motivées.

Le réviseur consignera ses observations dans un rapport établi en deux exemplaires destinés, l'un à la Caisse contrôlée, l'autre à la BANQUE RAIFFEISEN. Immédiatement après la fin de chaque révision, la BANQUE RAIFFEISEN fera convoquer, si nécessaire, une réunion du conseil d'administration et/ou du collège des commissaires de la Caisse, au cours de laquelle les conclusions du rapport de révision seront commentées oralement.

Le réviseur de la BANQUE RAIFFEISEN, qui est tenu au secret professionnel, certifiera dans les livres de comptabilité, avec mention de la date, qu'il a procédé au contrôle prescrit par les dispositions légales et les présents statuts. La date de la révision ainsi que le nom du réviseur seront inscrits dans le registre de la Caisse par le gérant.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

30. Modification de l'article 64 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le conseil d'administration prend toute mesure pour redresser les carences, anomalies et fautes relevées par le réviseur de la BANQUE RAIFFEISEN.

Le collège des commissaires veille tout particulièrement à l'application de cette disposition.

Lorsque la révision fait apparaître notamment la violation des dispositions législatives, statutaires ou des instructions ou règlements de la BANQUE RAIFFEISEN une assemblée générale peut être convoquée par la BANQUE RAIFFEISEN en vue de délibérer sur les mesures propres à assurer le redressement de la situation de la Caisse.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

31. Modification de l'article 65 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La Caisse soumettra à la BANQUE RAIFFEISEN ses bilans, situations mensuelles ou autres documents ou déclarations périodiques, dont la liste est arrêtée par la BANQUE RAIFFEISEN. Les opérations ayant trait à des activités autres que l'épargne et le crédit sont à comptabiliser séparément et à individualiser dans les comptes de résultat conformément à un règlement à établir par la BANQUE RAIFFEISEN.

adoptée par 47 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Fait en double à Diekirch, le 18 avril 2002, après lecture et interprétation donnée, le président, le secrétaire et les scrutateurs ont signé la présente, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92837/000/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2002.

CAISSE RAIFFEISEN DIEKIRCH, Société coopérative.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 1.128.

Les statuts coordonnés de la CAISSE RAIFFEISEN DIEKIRCH, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen

Fondé de Pouvoir / Directeur

(92838/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2002.

ALION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.694.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002

L'assemblée générale, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, et après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes des exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 constate que les pertes sont devenues supérieures à la moitié du capital social et décide qu'il n'y a actuellement pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social de la Société.

La valeur nominale des actions de la Société est supprimée.

Le capital social actuel de FRF 250.000,- est converti en EUR 38.112,25.

Les 250 actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- chacune sont annulées et remplacées par 250 actions sans valeur nominale.

L'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 38.112,25 (trente-huit mille cent douze Euros et vingt-cinq centimes), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions sans valeur nominale intégralement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57158/280/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BLU BEL IN S.A., Société Anonyme,
(anc. BLU BEL IN HOLDING S.A.).
 Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 R. C. Luxembourg B 59.296.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 juillet 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57042/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BLU BEL IN S.A., Société Anonyme,
(anc. BLU BEL IN HOLDING S.A.).
 Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 R. C. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 60.985.954 ITL |
| Perte de l'exercice 2001 | - 27.119.622 ITL |
| Report à nouveau | <u>33.866.332 ITL</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57043/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BLU BEL IN S.A., Société Anonyme,
(anc. BLU BEL IN HOLDING S.A.).
 Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 R. C. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 132.865.840 ITL |
| Perte de l'exercice 2000 | - 71.879.886 ITL |
| Report à nouveau | <u>60.985.954 ITL</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57044/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

DYNAMIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 77.554.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

66354

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57095/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.646.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57096/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

INTERNATIONAL BIO-MEDICAL MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.098.

—

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57097/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILVEST EUROPEAN INVESTMENT CORP, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.089.

—

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57111/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILVEST EUROPEAN INVESTMENT CORP, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.089.

—

Les comptes annuels 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57112/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

JESENIADÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.847.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57098/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

NEULABAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.170.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57099/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57100/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

EPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.846.

—
Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57106/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

66356

R.G. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.013.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57101/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.991.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57102/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

SPINNAKER INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.188.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la Société a été transféré au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57103/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.012.

—
Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57107/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PAN EUROPEAN DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 37.558.

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57108/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57109/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BARKINGSIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.004.

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57110/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57113/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CLOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.840.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2002

1) Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 11, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

2) L'assemblée prend acte de la démission de Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel comme administrateurs de la société.

3) Monsieur Marc Lüthi, directeur de sociétés, demeurant 5, rue du Pré-Naville, CH-1207 Genève, Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant 8, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange et Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant 10, op der Haangels, L-5322 Contern, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57167/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.091.

Les comptes annuels 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Signature.

(57114/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AgroFytoLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 75.162.

Le contrat de domiciliation signé en date du 1^{er} décembre 2000 entre AgroFytoLux, S.à r.l. et L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, a été résilié en date du 30 juin 2002.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Pour inscription et publication
L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

B. Jacmohone

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57115/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

STRADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.634.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of STADBROOKE INVESTMENTS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.

3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

4. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore, Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke

- Thomas G. Wattles

- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57125/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

**CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CITY & WEST END MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l.).**

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.541.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

As the Company has made profit for the financial year ended 31 December, 2001, a portion of the net profit is allocated to the legal reserve until such reserve equals 10% of the issued share capital.

Though profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke
- Thomas G. Wattles
- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57117/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ELMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.440.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à cent soixante-cinq mille deux cent soixante-six euros vingt et un cents (165.266,21 EUR) et le capital autorisé est fixé à dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-sept euros quatre-vingt-dix-huit cents (10.329.137,98 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1^{er}**. Le capital souscrit est fixé à cent soixante-cinq mille deux cent soixante-six euros vingt et un cents (165.266,21 EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

«**Alinéa 3**. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.329.137,98 (dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-sept euros quatre-vingt-dix huit cents), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57198/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

**CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Share capital: GBP 8,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.634.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of CWE PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

As the Company has made profit for the financial year ended 31 December, 2001, a portion of the net profit is allocated to the legal reserve until such reserve equals 10% of the issued share capital.

Though profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke

- Thomas G. Wattles

- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57118/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CAROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.819.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 170, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

CAROLA INVESTMENT S.A.

Signatures

(57220/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

CAROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.819.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 octobre 2001

- Ratification de la nomination de A. Paulissen en tant qu'administrateur.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

CAROLA INVESTMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57224/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.983.*Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder*

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

Given that the legal reserve amounts to 1/10 of the subscribed capital no allocation to such legal reserve is made.

Though profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore, Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke

- Thomas G. Wattles

- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57126/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.984.*Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder*

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A. (formerly: CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.), being the sole shareholder of THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 2001.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 2001;

As the Company has made profit for the financial year ended 31 December, 2001, a portion of the net profit is allocated to the legal reserve until such reserve equals 10% of the issued share capital.

Though profit was made for the financial year ended 31 December, 2001, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 2001.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke, Thomas G. Wattles and A. Richard Moore, Jr. and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Jean-François van Hecke

- Thomas G. Wattles

- A. Richard Moore Jr.

Dated, July 16, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated, July 18, 2002

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57127/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

Pour PRIME LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(57129/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

REFRACTORY FURNISHING AND ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.135.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57133/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CLAMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.111.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57134/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 8.835.

—
En date du 28 juin 2002, la Société a conclu un contrat d'apport (le «Contrat d'Apport») avec la société ORIFLAME TRADING LTD IRELAND (OTL) en vertu duquel OTL a apporté une branche d'activités à la Société en contrepartie d'un million d'actions de la Société et d'une prime d'émission provisoirement fixée à 299.600.600,-.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 11 juillet 2002 que conformément au Contrat d'Apport, la prime d'émission, créée lors de l'apport de la branche d'activités à la Société, a été ajustée sur base des comptes d'OTL, tels qu'arrêtés au 30 juin 2002 et fixée à EUR 304.165.144,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

F. Brouxel

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57169/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

CEDRIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.566.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57135/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.904.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57136/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

FINANCE TB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juillet 2002 que le mandat des organes sociaux est venu à échéance et que l'assemblée a confirmé:

Administrateurs:

- Monsieur Tommaso Berger, président de société, demeurant à Crans sur Sierre (Suisse), président,
- Monsieur Roberto Berger, administrateur de société, demeurant à Milan (Italie), administrateur-délégué,
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur,
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur,
- Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, administrateur.

Le mandat des administrateurs ainsi élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

Réviseur indépendant:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat du réviseur indépendant ainsi élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2003 pour approuver les comptes annuels de 2002.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57180/535/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

VAN GEET DERICK & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 73.376.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57145/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

SURPRISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.253.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57146/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

OLRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.102.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57147/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

LARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 20.002.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 juillet 2002 que:
- le siège social de la social de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

- M. Marcel Recking, directeur de société, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, Luxembourg a été nommé administrateur de la société en remplacement de M^e René Faltz démissionnaire.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été appelée commissaires aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57177/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ONTEX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.550.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57151/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BELI BRYAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.991.

Constituée par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie, Luxembourg en date du 19 avril 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2002 que le siège social de la société a été transféré du 6, rue Ste Zithe au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57156/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 28.294.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration laquelle s'est tenue au siège de la Société le 12 juin 2002:

1. Est nommé administrateur-délégué, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes au 31 décembre 2007:

Monsieur Patrick Kontz, administrateur de sociétés, demeurant à L-5419 Ehnen.

Senningerberg, le 27 juin 2002.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57154/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 28.294.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire laquelle s'est tenue au siège de la Société le 12 juin 2002:

1. La monnaie d'expression du capital social de la Société a été changé de francs luxembourgeoise en Euro, et, après avoir été augmenté d'un montant de 17,52 EUR (dix-sept euro cinquante-deux Eurocents) par incorporation de réserves dans le capital social, sans émission d'actions nouvelles, s'élève désormais à 31.500 EUR (trente et un mille cinq cent Euro), représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Sont nommés administrateurs, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Patrick Kontz, administrateur de sociétés, demeurant à L-5419 Ehnen,

- Monsieur Guy Waltener, conseiller de direction, demeurant à L-1311 Luxembourg,

- Madame Patricia Thill, avocat, demeurant à L-5419 Ehnen.

3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Patrick Kontz, prénommé, comme administrateur-délégué.

4. L'assemblée décide de nommer la société COMPTOIR COMPTABLE, S.à r.l., comme commissaire aux comptes, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire portant approbation des comptes au 31 décembre 2007.

Senningerberg, le 27 juin 2002.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57155/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.869.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57137/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.869.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57138/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.869.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57139/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.869.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57140/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.869.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(57149/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dublin 2, 1, Stokes Place, St. Stephen's Green.
Siège de direction effective: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 81.868.

—
Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 juin 2002 que (i) Monsieur Pierre Milet, directeur financier demeurant à Waterloo Office Park, Bâtiment M, Drève Richelle 161, 1410 Waterloo Belgique et (ii) Monsieur Bas Van Seeters, contrôleur financier, demeurant à Westenstrasse 193-195, 80686 Munich, Germany ont tous deux été nommés gérants de la Société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale des associés qui se prononcera sur l'exercice social de la Société se clôturant le 30 septembre 2002.

Suite à ces nominations, le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

M. Geoffrey Sullivan, gérant et secrétaire,

M. Pierre Metzler, gérant,

M. François Brouxel, gérant,

M. Pierre Milet, gérant,

M. Bas van Seeters, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

P. Metzler

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57168/280/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dublin 2, 1, Stokes Place, St. Stephen's Green.
Siège de direction effective: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 81.868.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 11 juillet 2002 que:

- Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2001 ont été approuvés.

- Les gérants ont obtenu décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de l'exercice écoulé et ont vu leurs mandats respectifs reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se prononcera sur l'exercice social de la Société se clôturant le 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

M^e P. Metzler

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57170/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Y. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 20B, rue de Waltzing.
R. C. Luxembourg B 74.946.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 2002 que:

- l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,-, de façon à ce que le capital social actuel de LUF 1.750.000,- soit établi à EUR 43.381,38. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2002,
- l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 368,62 EUR pour le porter de son montant actuel de 43.381,38 EUR à 43.750,00 EUR, sans émission d'actions nouvelles,
- l'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises. La nouvelle valeur nominale est fixée à EUR 25,00,
- l'assemblée accepte la démission de PRESTA-SERVICES de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001,
- est nommé nouveau commissaire aux comptes M. Roby Diederich, 36, Cité Aischdall, L-8480 Eischen, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57174/549/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

INTERNATIONAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 22.579.

EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 juillet 2002 que:

- le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
- M. Marcel Recking, directeur de société, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, Luxembourg et M. Paul Muller, comptable, demeurant à Wiltz, 60, rue de la Chapelle ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de M^e René Faltz et M. Yves Schmit, démissionnaires.
- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été appelée commissaires aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., démissionnaires.

2. Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 12 juillet 2002 que Madame Carine Bittler a été nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57176/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.643.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 12 juillet 2002 que:

Le siège social de la société a été transféré à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57157/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

K.Y.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.031.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 juillet 2002 que:

- Le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

- M. Marcel Recking, directeur de société, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, Luxembourg a été nommé administrateur de la société en remplacement de M^e René Faltz démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Carine Bittler,
- Yves Schmit,
- Marcel Recking.

- La SOCIETE DE GESTION COMPTABLE, S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg a été appelée commissaires aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57178/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.219.

—
Les statuts coordonnés au 6 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ZIPPY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(57181/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.219.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- La devise du capital est convertie en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 409.033,50 (quatre cent neuf mille trente-trois euros et cinquante cents).

- Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 566,50 (cinq cent soixante-six euros et cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 409.033,50 (quatre cent neuf mille trente-trois euros et cinquante cents) à EUR 409.600 (quatre cent neuf mille six cent euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

- Une nouvelle valeur nominale des actions est fixée à EUR 512 (cinq cent douze euros); le capital est désormais fixé à EUR 409.600 (quatre cent neuf mille six cent euros), représenté par 800 (huit cents) actions de EUR 512 (cinq cent douze euros) chacune.

- La devise du capital autorisé est convertie en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 4.857.272,87 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-sept cents).

- Le capital autorisé de la société est augmenté à concurrence de EUR 6.727,13 (six mille sept cent vingt-sept euros et treize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.857.272,87 (quatre millions huit cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze euros et quatre-vingt-sept cents) à EUR 4.864.000 (quatre millions huit cent soixante-quatre mille euros), et l'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à procéder à la rédaction des statuts coordonnés et à leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

ZIPPY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57181A/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002 que le mandat de Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña a été renouvelé. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

En date du 28 juin 2002 le Conseil d'Administration de QUINSA se compose comme suit:

Messieurs Jacques Louis de Montalembert, Président,

Christian Baillet,

Jean de Ganay,

Serge de Ganay,

Carlos J. Miguens,

Stanislas Poniatoski,

Santiago Quirno Bemberg,

Alvaro Sainz de Vicuña,

Federico Sainz de Vicuña,

Louis James de Viel Castel

BEVERAGES ASSOCIATES (BAC) CORP.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002 a élu Commissaire aux Comptes de QUILMES INDUSTRIAL S.A. pour l'exercice 2002, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Luxembourg Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

C. Hoffmann

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57184/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 80.572.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2002 que:

- Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2001 ont été approuvés.

- Les gérants ont obtenu décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de l'exercice écoulé et ont vu leurs mandats respectifs reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

M^e P. Metzler

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57171/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 6.091.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002 que le mandat de Monsieur Serge de Ganay a été renouvelé. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

En date du 28 juin 2002 le Conseil d'Administration de QUILVEST se compose comme suit:

Messieurs Alvaro Sainz de Vicuña, Président,
Christian Baillet,
Peter Bemberg,
André Elvinger,
Serge de Ganay,
Charles de Montalembert,
Louis James de Viel Castel,
INTERNATIONAL ADVISORY SERVICES

L'Assemblée Générale a élu Commissaire aux Comptes de QUILVEST pour l'exercice 2002, KPMG AUDIT et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A.

L'Assemblée a nommé KPMG AUDIT et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A., Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 24 juillet 2002.

Pour extrait conforme

C. Hoffmann

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57185/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ADVANTAGE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.801.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 juin 2002, vol. 571, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(57192/047/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ADVANTAGE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.801.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 2002

1) L'Assemblée Générale nomme pour une année se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2002, les Administrateurs suivants:

M. Francesco Confuorti,

M. Giuseppe Confuorti,

M. Pietro de Luca.

2) L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, à L-8009 Strassen, comme réviseur du Fonds pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la Société

P. de Luca

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57193/047/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ST. REGIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.354.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juin 2002

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Irène Acciani décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57194/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ST. REGIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.354.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(57195/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PRAXIS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

Délibérations

Par décision de l'Assemblée générale en date du 7 juin 2002, il a été procédé au remplacement du Commissaire aux Comptes:

WURTH & ASSOCIES

5, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

et à la nomination de:

CDL EXPERTISE, S.à r.l.

29, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57365/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

EUROPEAN RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.627.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de deutsche mark en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1,955830 DEM.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à cinquante et un mille cent vingt-neuf euros dix-neuf cents (51.129,19 EUR) et le capital autorisé est fixé à cinq millions cent douze mille neuf cent dix-huit euros quatre-vingt un cents (5.112.918,81 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1^{er}**. Le capital souscrit est fixé à cinquante et un mille cent vingt-neuf euros dix-neuf cents (EUR 51.129,19), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3**. Le capital autorisé est fixé à cinq millions cent douze mille neuf cent dix-huit euros quatre-vingt un cents (EUR 5.112.918,81), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2002, vol. 571, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57196/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

MUNTCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MUNTCAP HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 27 juin 2002, que:

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euros pour le porter de 2.750.000,- LUF (deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 68.170,72 EUR (soixante-huit mille cent soixante-dix euros et soixante-douze cents);

- le capital autorisé de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros pour le porter de 10.000.000,- LUF (dix millions de francs luxembourgeois) à 247.893,52 EUR (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents);

- la première phrase du premier alinéa et la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts ont été modifiées pour leur donner la teneur suivante:

Article 3 première phrase du premier alinéa et deuxième phrase du deuxième alinéa:

«Le capital social est fixé à 68.170,72 EUR (soixante-huit mille cent soixante-dix euros et soixante-douze cents) divisé en 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 24,789352 EUR (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux cents) chacune. (...)»

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de 179.722,80 EUR (cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-deux euros et quatre-vingt cents) pour le porter de son montant actuel de 68.170,72 EUR (soixante-huit mille cent soixante-dix euros et soixante-douze cents) à 247.893,52 EUR (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents), le cas échéant par l'émission de 7.250 (sept mille deux cent cinquante) actions de 24,789352 EUR (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux cents) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. (...)»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57199/304/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

COMPLETE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.379.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPLETE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 28 juin 2002, que:

- Maître Edouard de Fierlant Dormer a démissionné en tant qu'administrateur de la société et décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat;

- a été nommé comme administrateur de la société:

- Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg.

La durée de son mandat est de 3 années;

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euros pour le porter de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents);

- l'article 5 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 24,789352 EUR (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux cents) chacune.»

- Le siège social de la société a été transféré de L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich au L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57201/304/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PRIVIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.488.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PRIVIN HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 28 juin 2002, que:

- Maître Edouard de Fierlant Dormer a démissionné en tant qu'administrateur de la société et décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat;

- a été nommé comme administrateur de la société:

- Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg.

La durée de son mandat est de 2 années;

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euros pour le porter de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents);

- l'article 5 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 24,789352 EUR (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux cents) chacune.»

- Le siège social de la société a été transféré de L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich au L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57202/304/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Z-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 80.856.

Constituée par acte passé par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 825 du 28 septembre 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2002

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Z-VENTURES S.A., tenue au siège social en date du 17 juillet 2002, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2001.

3. Le bénéfice de l'exercice de EUR 3.636,35 est affecté comme suit:

| | |
|------------------------------|--------------|
| Réserve légale | 3.100,00 EUR |
| Résultats reportés | 536,35 EUR |

4. Renouvellement des mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Z-VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57299/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 71.613.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A. tenue à Luxembourg, le 28 juin 2002, que:

- Maître Edouard de Fierlant Dormer a démissionné en tant qu'administrateur de la société et décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat;

- a été nommé comme administrateur de la société:

- Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg.

La durée de son mandat est de 3 années;

- le capital social a été converti de francs luxembourgeois en euros pour le porter de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents);

- l'article 5 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 24,789352 EUR (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux cents) chacune.»

- Le siège social de la société a été transféré de L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich au L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2002, vol. 571, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57200/304/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

HUXTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 64.506.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de HUXTON S.A. réunie à Luxembourg en date du 10 juillet 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

A l'unanimité, les actionnaires de HUXTON S.A. décident de la révocation avec effet immédiat à compter de la présente des fonctions d'administrateur de la société KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION.

Deuxième résolution

A l'unanimité, l'assemblée des actionnaires de HUXTON S.A. décide de nommer aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, la société des Iles Vierges Britanniques DUET FIDEI LTD, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57278/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

SEAWALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 85.239.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 15 juillet 2002, a accepté la démission des quatre administrateurs, Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune et Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes. Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Sébastien Gravière, diplômé d'études approfondies (DEA) en droit international;
- Monsieur Michael Zianveni, diplômé d'études approfondies (DEA) en droit privé;
- Monsieur Christophe Cialini, licencié en sciences commerciales;
- Madame Laetitia Vandegaer, employée privée, tous domiciliés professionnellement au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement Monsieur Laurent Pêcheur, comptable, domicilié professionnellement au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants, pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57301/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

SOLEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.411.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2002

Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57159/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

OLDFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.236.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 12 juillet 2002 a acceptée la démission d'un administrateur, Monsieur Jean Hoffmann et a révoqué le mandat d'administrateur de Messieurs Massimo Gatti et Angelino Cogo.

L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Madame Nathalie Prieur Carbotti, employée privée, demeurant au Luxembourg;
- Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange;
- Monsieur Michele Antonini, employé privé, demeurant à Ponte Caprisca.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Rudy Cereghetti, et a nommé en son remplacement Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant au Luxembourg.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur Monsieur Jean Hoffmann et au commissaire sortant pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2002, vol. 571, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57302/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

FIDELIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.740.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2002

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Van den Bogaert.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Il constate ensuite que les 100 actions constituant l'intégralité du capital social sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Election des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 3.677,92 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 519,64 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 4.086,44 EUR de la manière suivante:

* 26,00 EUR à la réserve légale,

* report à nouveau du solde, soit 4.580,08 EUR.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateurs pour une durée d'un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Monsieur Pierre Dochen

Monsieur Alain Van den Bogaert

Monsieur Philippe Havaux.

L'assemblée nomme la BANQUE DELEN LUXEMBOURG, Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, venant à échéance lors de la prochaine AGO.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

P. Dochen / A. Van den Bogaert / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57352/660/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

REALPROMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 63.718.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Windhof en date du 17 juillet 2002

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Jules Movilliat.
Le président nomme Carminda Seixas secrétaire de l'assemblée.
Yvan Hautecoeur est nommé scrutateur.

Présences

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau indique que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Ordre du jour:

Le président fait part de l'ordre du jour, lequel comprend les points suivants:

- Démission de Madame Marie-Rose Papier.
- Nomination de Mademoiselle Françoise Movilliat.

Délibérations

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité,
accepte la démission de Madame Marie-Rose Papier en tant qu'administrateur,
décide de nommer Mademoiselle Françoise Movilliat en tant qu'administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Signatures

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 18 juillet 2002, vol. 138, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(57327/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

IFO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.615.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit de la société a été converti de liras italiennes en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR = 1.936,27 ITL.

Conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital souscrit a été augmenté à quatre vingt onze mille cent quatre Euro (91.104,- EUR) par incorporation de primes d'émission à concurrence de six cent vingt Euro soixante-quinze cents (620,75 EUR).

La valeur nominale des actions a été convertie de ITL en Euro et se trouve fixée à cinq Euro vingt cents (5,20 EUR).

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quatre vingt onze mille cent quatre Euro (91.104,- EUR) représenté par dix-sept mille cinq cent vingt (17.520) actions d'une valeur nominale de cinq Euro vingt cents (5,20 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour la société

Un mandataire

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57346/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

EOZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 55.944.

L'an deux mille deux, le deux juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EOZEN S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée sous la dénomination de THE ISLAMIC HOLDING FOR (HALAL) PRODUCTS S.A., en abrégé HALAL, suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 565 du 5 novembre 1996, modifiée en DAWINCE ASSOCIATES S.A., suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 414 du 9 juin 1998, modifié suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 7 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 587 du 30 juillet 1999, modifiée en EOZEN S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 9 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 964 du 6 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.944.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elizabete Semedo Goncalves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,00) en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76).

2. Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions.

3. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 53,24) pour le porter de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,00), par incorporation de réserves.

4. Remplacement des mille (1.000) actions existantes, à savoir sept cents (700) actions ordinaires avec droit de vote et trois cents (300) actions privilégiées sans droit de vote, par huit mille (8.000) actions nouvelles, à savoir cinq mille six cents (5.600) actions ordinaires avec droit de vote et deux mille quatre cents (2.400) actions privilégiées sans droit de vote, et fixation de la valeur nominale des actions à quinze virgule cinquante euros (EUR 15,50) par action.

5. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,00) est actuellement de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 53,24) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (EUR 123.946,76) à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,00), sans création d'actions nouvelles, par incorporation de réserves.

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (53,24) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes, à savoir sept cents (700) actions ordinaires avec droit de vote et trois cents (300) actions privilégiées sans droit de vote, par huit mille (8.000) actions nouvelles, à savoir cinq mille six cents (5.600) actions ordinaires avec droit de vote et deux mille quatre cents (2.400) actions privilégiées sans droit de vote, et de fixer la valeur nominale des actions à quinze virgule cinquante euros (EUR 15,50) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,00) représenté par cinq mille six cents (5.600) actions ordinaires avec droit de vote et deux mille quatre cents (2.400) actions privilégiées sans droit de vote, de quinze virgule cinquante euros (EUR 15,50) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Voet, M. Amrein, E. Semedo, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 135S, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2002.

E. Schlessler.

(57396/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO ET CIE,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 23.867.

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2002

Les associés présents, seuls associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE TRANSPORTS ARAUJO ET CIE, S.à r.l., avec siège social à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman, constituée suivant acte de Lucien Schuman de Luxembourg en date du 20 janvier 1986, se sont réunis au siège de la société en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Nomination du gérant technique et du gérant administratif.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils nomment Antonio Araujo Rodriguez aux fonctions de gérant technique et José Da Silva Dias Marques aux fonctions de gérant administratif de la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et signature du présent procès-verbal.

Fait et passé à Frisange, le 19 juillet 2002.

Antonio Araujo Rodriguez,
626 parts sociales
Pensionné,
L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman

José Da Silva Dias Marques
626 parts sociales
Mécanicien,
L-7539 Rollingen/Mersch, 36, rue Jansmillen
Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2002, vol. 571, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57338/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2002

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 40 actions constituant l'intégralité du capital social 4 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Election des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 5.183.325,22 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 275.399,64 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 2.432.261,62 EUR de la manière suivante:

* report à nouveau du solde de 2.707.661,26 EUR.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.
- 4) Sont élus administrateurs leur mandat prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:
 - Monsieur Dominique Ransquin
 - Monsieur Pierre Dochen
 - FIDELIN S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57354/660/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

INVINTER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.934.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2002

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 1.800 actions constituant l'intégralité du capital social 1 action est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Election des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 313.549,00 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 42.496,44 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 165.442,72 EUR de la manière suivante:

* 101,11 EUR à la réserve légale,

* report à nouveau du solde de 207.838,05.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.
- 4) L'Assemblée nomme les personnes suivantes administrateurs pour une durée d'un an, venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Monsieur Dominique Ransquin

Monsieur Pierre Dochen

FIDELIN S.A.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

P. Dochen / D. Ransquin / O. Claren

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2002, vol. 571, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57353/660/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

I.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Résultats reportés | 129.971,05 EUR |
| Perte de l'exercice 2001 | 11.067,68 EUR |
| Report à nouveau | <u>118.903,37 EUR</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Signature.

(57294/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

I.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| Résultats reportés | 6.485.192 LUF |
| Perte de l'exercice 2000 | 1.242.173 LUF |
| Report à nouveau | <u>5.243.019 LUF</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Signature.

(57295/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

I.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 2002, vol. 571, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|--|----------------------|
| Résultats reportés | 467.539 LUF |
| Bénéfice de l'exercice 1999 | 7.318.664 LUF |
| ./ Affectation à la réserve légale | 365.933 LUF |
| Report à nouveau | <u>6.485.192 LUF</u> |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2002.

Signature.

(57296/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

UNIVEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.412.

—

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2002

Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57160/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.409.

—

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2002

Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57161/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

PHANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.410.

—

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2002

Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57162/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

BARONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 37.623.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2002, que la devise d'expression du capital social a été convertie de lires italiennes en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, et le capital est augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 309.900,- sera représenté par 600 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 18 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57214/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2002.

MAREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 72.407.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2002

Le siège social de la société est transféré de 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg à 67, boulevard de la Pétrusse, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, vol. 571, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57163/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ETERNIT INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(57182/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.

ETERNIT INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.619.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2002

(...)

«Le mandat de commissaire de Madame Liliane Caris vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décidée de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005, statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2004. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée décide par ailleurs de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur Olivier Suwier, domicilié avenue Général Dossin de St Georges 1, bte 6 à 1050 Bruxelles. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005, statuant sur les comptes de l'exercice 2004. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2002, vol. 571, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57183/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2002.
